

# Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 2 sur 3 : Etat-nation ou Etat-ethnie ?

écrit par David Belhassen | 16 janvier 2019



Voici donc le second volet de mon triptyque “comment s’en sortir” ?

**La première partie déjà parue :**

*Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 1 sur 3 : allégeance ou allégeances ?*

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/15/comment-empecher-la-submersion-demographique-partie-1-sur-3-allegeance-ou-allegeances/>

## **Deuxième partie**

### **Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 2 sur 3 : Etat-nation ou Etat-ethnie ?**

Nationalité et Citoyenneté sont-elles deux choses distinctes ? Dans la République française et dans toute “nation

démocratique", tout citoyen français est forcément de nationalité française. Et vice-versa. Or en Israël, on peut être de citoyenneté israélienne mais de nationalité 'juive' ou 'arabe'. Pour les citoyens judéo-hébréophones, la nationalité est "juive", et elle est "arabe" pour les citoyens arabophones musulmans (et chrétiens !). Certes, ces derniers temps, des chrétiens bilingues (hébréophones et arabophones) ont demandé à être inscrits comme de nationalité "araméenne" sur leur carte d'identité, mais cela ne change rien à l'absurdité.

Quel sens donner à cette bizarrerie, cette contradiction fondamentale inhérente au système israélien et qui engendre des problèmes insolubles ? La réponse est simple : sous l'artifice sémantique de *Nationalité*, se cache le terme *Ethnie*. En fait, lorsque les Israéliens parlent de l'un, ils pensent à l'autre. Et si en France, on peut être de citoyenneté française et d'ethnie basque, l'ethnie d'un citoyen en Israël est mentionnée par *Juif* – notion hybride, à la fois de filiation génétique, de culture, et surtout de confession et religion -, à la place d'*Hébreu*.

Des citoyens ont déposé des requêtes afin d'être inscrits en tant que "Hébreu" et non "Juif", mais la Cour Suprême l'a rejetée sous prétexte (arbitraire et dérisoire) que "Juif" et "Hébreu" recouvraient la même acception (ce qui est totalement faux, car "Hébreu" désigne un ensemble ethnique bien plus large de "Juif").

A la différence de *Nation*, qui est un concept politique moderne fluctuant et artificiel, l'ethnie est un phénomène permanent et stable, une donnée naturelle dans la société humaine : l'extension de la famille, du clan, de la tribu. Une ethnie est constituée d'individus gardant la mémoire d'une ascendance commune, vivant sur une même aire géographique (en principe, à moins d'en avoir été spoliés et expulsés), possédant un patrimoine historique et culturel commun et une langue spécifique. Cette notion n'a rien à voir avec les élucubrations criminelles nazies sur les « races inférieures »

ou sur la « race aryenne supérieure » qui ont tenté de falsifier et de dévoyer le sens de “ethnie”.

L’ethnie n’est pas obligatoirement endogame. La plupart des ethnies (comme l’ethnie hébreue ou celto-gauloise) étaient exogames et ouvertes à ceux qui, venus de l’étranger, se montraient désireux de l’intégrer pacifiquement et sans esprit de conquête. L’ethnie ne s’oppose nullement à un degré limité de “*mélange de sang*” par la voie de relations sexuelles, conjugales ou extra- conjugales, et ce tant que des écluses protègent « *le fleuve d’eau douce afin de pas être submergé par la mer salée*», pour reprendre une allégorie populaire, et tant que la sauvegarde de l’ethnie soit garantie.

De tous les critères définissant l’ethnie, la filiation à un groupe commun d’ancêtres est celui qui octroie un sentiment d’appartenance pouvant survivre à la perte de la langue ou même du pays. Le peuple hébreu-judaïsé (en diaspora) en est un exemple vivant. Il a perdu le lien avec sa terre et partiellement avec sa langue, mais l’ascendance commune (et la mémoire de celle-ci) s’est conservée au nez et à la barbe des rabbins qui entendaient les transformer en communauté confessionnelle. Par contre, la perte totale de l’ascendance commune, et quand bien même les autres critères sont maintenus, transforme irrémédiablement les membres d’une ethnie en citoyens d’une nation. Et Ernest Renan ne s’y est pas trompé lorsqu’il affirma : “*L’oubli et l’erreur historique sont les facteurs essentiels à la création d’une nation*”. Je dirai donc pour le paraphraser que “*La mémoire et la vérité historique sont la condition sine qua non à l’existence de toute ethnie.*”

Quel avantage peut-on tirer du concept de “nation” face à la notion identitaire de “ethnie”. Et en quoi le particularisme ethnique qui voit dans son cadre la réalisation idéale de l’individu, est-il « un frein au progrès », comme l’ont trop

**souvent affirmé les adeptes de l'*Etat-nation* avec leur panacée de brassage et d'uniformisation?**

Ce brassage uniformisant a justement pris racine dans le concept même d'*Etat-nation* né lors de la révolution de 1789 et qui se fondait sur le principe de *citoyens* égaux en droits et en devoirs, vivant sur le sol d'un pays aux frontières délimitées, mais occulté de ses racines ethniques celto-gauloises. Lorsque Louis XVI, lors de son procès, prêta serment au nom du « peuple de France », ses juges le reprirent afin qu'il le fasse au nom de la « Nation française ».

La *Nation française* a certes proclamé l'instauration d'un régime « démocratique et républicain », mais elle n'a pas vu le pléonasme de cette expression : un Etat dont le régime est la monarchie, absolue ou constitutionnelle, héréditaire ou parlementaire, éclairée ou rétrograde, suédoise ou saoudienne, est *par essence* anti-démocratique et une offense à la dignité humaine.

Les Etats-nations *démocratiques et républicains* comme la France, devraient – s'ils avaient un peu de suite dans les idées -, nier aux Etats royalistes comme l'Espagne, la Norvège, la Hollande ou la Belgique, le droit de se parer du titre de *Démocratie*. Comment peut-on décemment se prétendre *monarchiste démocrate*?

Ah, la '*démocratie britannique*'! Quelle hypocrisie ! Pas plus hypocrite et décadent pourtant que ces présentateurs-télé français qui s'extasient devant le faste du sacre des « héritiers de la Couronne », qui vibrent au *Jubilé de la Reine Elisabeth*, qui prennent le deuil à la mémoire de la *Princesse Diana* (alors que chaque année des centaines de leurs compatriotes paysans paupérisés, se suicident de désespoir), qui invitent les Français à admirer ces dandys anglais se pavanant avec leurs haut-de-forme. De quoi faire retourner dans sa tombe, le démocrate authentique, le républicain sincère, et le chantre de la dignité humaine qu'était Jean

Ferrat. Réécoutons sa chanson *Le Bicentenaire*, et tout sera dit.

Derrière la prétention de l'Etat-nation à promouvoir un pseudo humanisme universel, se cache une propension jacobine à une centralisation acharnée, avec une capitale surdimensionnée et tyrannique. La révolution de 1789 n'a reconnu en effet qu'une seule entité politique « l'Etat-nation de France », et une unique langue, « le français ». Les idiomes régionaux parlés avant 1789 furent interdits, et les cultures locales et provinciales prohibées. Les Bretons furent raillés pour leurs «*rauques syllabes mêlées aux grognements des animaux et aux claquements des charrettes* », comme ironisait Gustave Flaubert à leurs dépens. C'est ainsi que, sous couvert d'aspiration égalitaire, les "nationalistes" français achevèrent l'entreprise de conquête et d'unification forcée imposée par les monarques francs. Qui ose depuis, revendiquer « la Gaule aux Gaulois » ? Qui veut revenir au celte (sans pour autant interdire le français ) ?

Sous l'influence du modèle français, l'idéal 'd'Etat-nation' s'imposa également dans les pays du Tiers-monde. Les "Mouvements de libération" (ou prétendus comme tels) l'ont systématiquement adopté. Plutôt que l'ancienne notion d'autodétermination des peuples sur leurs terres, ils fondèrent des entités *nationales* basées sur le découpage artificiel des frontières héritées des empires coloniaux. Les *guerres civiles* (en réalité inter-ethniques) qui depuis la décolonisation ont éclaté en Afrique, sont la résultante du regroupement forcé d'ethnies diverses à l'intérieur des frontières de l'Etat-nation.

La liste des crimes de masse commis sous le couvert d'Etat-nation est longue. La *nation nigérienne* a massacré l'ethnie des Ibos chrétiens au Biafra, et les Tutsis ont été génocidés par les Hutus 'nationalistes' au Rwanda, sans que cela n'ait éveillé une quelconque remise en cause du concept mondialement

agréé.

Le concept d'Etat-nation a également provoqué le processus inverse : une ethnie s'est vue scindée en plusieurs entités étatiques, comme les Kurdes persécutés par la *nation turque* et qui n'ont toujours pas obtenu leur Indépendance.

**L'Etat-nation s'est donc révélé un poison mortel pour les peuples et les ethnies. Il a été, et il est encore, l'instrument de leurs dissolutions et l'éradication de leurs droits historiques sur leurs terres.**

Or le Mouvement hébreu de Libération (malencontreusement nommé "sionisme") s'inscrivait à contre-courant, en prônant justement une revendication ethnico-politique. Plus tard, et désarmés devant l'incompatibilité entre *ethnie* et *nation*, ils tentèrent de la résoudre en adhérant au concept d'Etat-nation juif qui engloberait la « minorité arabe ». Jusqu'aujourd'hui d'ailleurs, les arabophones sont contre toute logique, étiquetés en Israël comme « minorité ethnique » alors que non-seulement "arabe" ne définit pas une ethnie mais une adhérence idéologique au panarabisme, mais de plus une partie d'entre eux sont des Hébreux qui furent arabisés et arabophonisés de force lors de la conquête sanglante arabo-musulmane au VIIème siècle après J.-C.

**Pourtant, en Israël, tous les ingrédients étaient réunis pour créer un Etat-ethnie.** Mais il fallait pour cela remplir quatre conditions préalables : inviter les Hébreux arabophones à retrouver leur identité originelle ; exiger des descendants des conquérants arabes qu'ils se fondent et se dissolvent dans le creuset identitaire hébreu ; faire de l'hébreu, la langue officielle exclusive ; séparer de manière absolue la religion de l'Etat-ethnie. Sous ces conditions, et à l'encontre des Etats-nations, l'identité n'aurait pas résulté de conjectures géopolitiques ou démographiques, mais elle se serait fondée sur le droit naturel et inaliénable du « peuple premier » sur cette terre.

Certes, les encenseurs du concept d'Etat-nation – maîtres dans l'art de tout justifier *a posteriori*, prétendent qu'il est utopique de « faire marche arrière » et par exemple d'exiger aux US de céder la place aux *natives*. Ils arguent aussi de l'impossibilité de savoir qui est vraiment « le peuple premier » d'une contrée, et que depuis la préhistoire, il y eut des « *mouvements de populations* » (euphémisme subtil pour ne pas dire *conquêtes* ou *invasions*, trop crues).

**Or, c'est faux. Nul n'exige des "yankees" de partir, mais de reconnaître l'identité première et l'antériorité des droits des "natives". Et que le nouveau-venu s'identifie et s'y fonde pour acquérir sa légitimité de continuer à vivre sur le territoire des "natifs" et en son nom, et non au mépris de celui qui l'a devancé. D'autre part, il y a une différence essentielle entre "mouvements de populations", donc de pacifiques, lentes et naturelles migrations, et la volonté délibérée d'écraser une population indigène afin de la supplanter et la remplacer. On ne peut décemment travestir la juste revendication des droits des *peuples premiers*, en camouflant en « *conflits de voisinage* », les occupations brutales de terres, les expropriations et la soumission cruelle de peuples qui y vivaient depuis la nuit des temps.**

Grâce à la notion de *peuple premier*, le concept d'*Etat-ethnie* ou « **Ethnéstat** », néologisme créé pour désigner le cadre politique fondé sur le rejet de toute forme de colonialisme et de prédation démographique, est non moins laïque, démocratique et républicain que celui de l'Etat-nation. Avec toutefois un avantage intrinsèque : les occupants n'y acquièrent plus aucune légitimité.

L'Ethnéstat d'Israël pouvait initier l'avènement d'une ère dans laquelle la *Loi du plus fort* aurait été abolie au bénéfice du *Droit du plus juste*. Mais les dirigeants israéliens faillirent à leur mission en promouvant un *Etat-nation juif* (censé intégrer le « croissant fertile pansémitique » et en fait arabisé en officialisant un *indigénisme* à tout ce qui n'est

pas hébreu). Ils ont préféré “*Nation juive*” en lieu et place d’un *Ethnétat hébreu identitaire et indigène*. Tout comme les gouvernements français ont privilégié “*Nation française*” au détriment de “*République des Gaules*”.

Finalement, les partisans d’un Etat-nation *juif et laïque* durent s’allier aux partis religieux qui prônaient son caractère strictement *confessionnel*. Depuis, et sans que le paradoxe ne saute aux yeux, l’État d’Israël se définit officiellement *juif et démocratique*, *juif* en ce qui concerne la ‘nationalité’ et *démocratique* pour ce qui est des droits de ses citoyens. Comment diable une identité commune peut émerger dans un Etat où selon la confession (et la langue), il y a des citoyens de *nationalité juive* et d’autres de *nationalité arabe*? **N’est-ce pas là la recette d’un état binational qui menace aussi la France ? Cette binationalité se traduit d’ailleurs en Israël par le statut de l’arabe comme langue officielle au même titre que l’hébreu, par des programmes d’éducation distincts, et par des commémorations historiques opposées réservées aux membres des deux « nationalités ».**

La France aussi est en passe de tomber dans ce piège avec l’introduction forcée de la “*langue arabe*” dans l’enseignement primaire et secondaire.

Les dirigeants de l’Etat d’Israël imaginèrent éluder l’embuche de la *binationalité* par la redéfinition en tant que « *Etat juif dans lequel vit une minorité arabe, israélienne de citoyenneté et palestinienne de nationalité* ». Si l’absurde n’existait pas, les Israéliens l’auraient inventé ! Avec cette incongruité, le réveil (et le retour) à l’identité hébraïque originelle de la partie de la population arabophonisée ayant une ascendance hébreue, est rendu impossible. De même, le sectarisme judaïque a torpillé tout effort de dissoudre la population arabisée-islamisée dite *palestinienne* dans le creuset ethno-linguistique hébreu, et à l’appeler à un commun combat de libération contre le joug de l’arabo-

islamisme, C'est pourquoi la participation des "non-juifs", arabisés et arabophonisés au devenir de l'Etat d'Israël, a lamentablement échoué sous prétexte que l'octroi de l'hébraïté à cette population risquait de compromettre la "majorité juive".

L'incompatibilité de l'axiome « *juif et démocratique* » a cantonné l'Etat d'Israël à une dimension hybride laïque et théocratique à la fois. Par la même occasion, il l'a délégitimé en tant qu'Etat hébreu. Car la conjonction *juif et démocratique* de l'Etat d'Israël, implique que son peuplement soit majoritairement composé de *Juifs* pour demeurer démocratique. Toute atteinte à son *équilibre* démographique, sape ce but dont dépend jusqu'au tracé de ses frontières.

Qui pourra alors empêcher l'Etat d'Israël de se "débarrasser" de la Judée et la Samarie (le cœur même de l'Israël historique de jadis, mais aujourd'hui à majorité 'arabe') pour « maintenir son caractère juif » ? L'entêtement à ce caractère 'juif et démocratique' est donc la raison pour laquelle ces contrées n'ont jamais été proclamées « libérées » par l'Etat d'Israël. Car dans ce cas, il fallait octroyer la citoyenneté israélienne à toute la population arabophone qui y habite, ce qui risquait, par voie démocratique-démographique, de transformer Israël en un Etat 'arabe'.

Depuis 1967, tous les 'plans de retrait' sont nés au nom de ce sacro-saint 'équilibre démographique'. Ainsi, la solution « d'échanges de territoires et de populations » entre l'Autorité palestinienne et Israël pour maintenir sa fragile majorité juive, séduit de plus en plus les gnomes que sont les dirigeants israéliens, de droite ou de gauche.

Et le refus islamo-palestiniste à cet "échange" obligera Israël à opter pour un retrait *unilatéral*, avec la construction de nouveaux murs de séparation dont le tracé de plus en plus sinueux et biscornu dépendra de *régions à majorité juive* (qui au fur et mesure de la « démographie arabe

galopante », rétrécira comme peau de chagrin) . Les dirigeants israéliens présentent certes la « muraille de Sharon », comme une protection contre le terrorisme, mais en vérité, celle-ci constitue un repliement dans le ghetto derrière lequel Israël se barricade.

**Bientôt, et pour perdurer en tant que « juif et démocratique », l'État d'Israël abandonnera également la Galilée ou la plaine du Sharon. A force, Israël ne sera plus qu'une mégapolis concentrée sur la région de Tel-Aviv.** Piégé par son paradoxal « juif et démocratique », Israël n'aura d'autre choix que de cautionner la pleine reconnaissance d'une *nation arabe palestinienne*, en dépit de l'aspiration de cette dernière à détruire 'l'entité sioniste'. D'ailleurs, le 1<sup>er</sup> article de la *Charte nationale palestinienne* le stipule et déclare solennellement que «*la Palestine constitue une partie inséparable de la patrie arabe, et le peuple palestinien est partie intégrante de la Umma (nation) arabe.*»

Devenue une exigence politique interne inavouée, cette reconnaissance est née de l'impotence israélienne à fonder un Etat ethnique adéquat. *L'état-nation-ghetto-juif* s'est révélé à la fois anti-hébreu et anti-démocratique. Il est en outre perçu de par le monde comme « *aveu de la culpabilité d'Israël envers le peuple palestinien occupé* » (sic !).

**Et concernant la République française, nous sommes exactement dans le même schéma : en tombant dans le traquenard de la définition "Etat-nation", elle s'est vue poussée dans les bras de l'amnésique *Union européenne*, fondée sur le mythe du *pan-aryanisme*, et dans laquelle sont hissés sur le même plan les conquérants et leurs victimes, les migrants récents et les habitants de langue souche, tout en ouvrant la voie et en légitimant la conquête panarabiste-musulmane de la France.**

Quant au concept d'*Umma*, il est quasi identique à celui de *Nation* en Europe. Dans les deux cas, on trouve la même volonté prédatrice : faire table rase du passé, effacer les traces de

**conquêtes antérieures, et établir des limites étatiques au tracé artificiel et arbitraire Et c'est pourquoi les Etats arabo-musulmans (et musulmans tout court) craignent tant le réveil des ethnies et la création d'Ethnétats, susceptibles de disloquer l'*Umma*.**

Avant les revendications du Mouvement Hébreu de Libération, une quelconque « nation arabe palestinienne » ne s'était jamais exprimée. L'occupant turc-ottoman était musulman. Il faisait lui-aussi partie intégrante de l'*Umma*. L'occupation ottomane n'avait jamais provoqué, à part quelques soubresauts sporadiques, la moindre revendication et opposition "palestinienne". La pseudo « nation palestinienne », ayant subi la même 'déferlante' panarabo-islamiste que la population égyptienne ou berbère en Afrique du Nord, a également été créée à partir d'une *théo-politique*. Elle ne porte en son sein nul germe de libération d'un peuple. Elle n'est qu'un pantin désarticulé et instrumenté par l'*Umma*.

**Les deux idéologies – sionisme judaïque et palestinisme musulman -, pâtissent des mêmes maux pour s'être inventé une identité de substitution à celle du peuple hébreu-cananéen.** Cela n'est pas exceptionnel dans l'Histoire des peuples. La majorité du « peuple français » n'est pas française. Les « Français » d'origine celto-gauloise ne sont pas les descendants de la poignée de Francs qui conquièrent les Gaules. Le sang bleu des seigneurs Francs, extrêmement minoritaire par rapport au sang rouge des masses gauloises, n'a pu engendrer un métissage ethnique à leur avantage.

**Au contraire ! Ce sont les Francs qui se sont fondus dans la masse gauloise. Néanmoins, revendiquer son identité gauloise passe aujourd'hui pour une galéjade que seuls des Gilets jaunes arborent fièrement.**

Lire la suite ici :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/17/comment-empecher-la-submersion-demographique-partie-3-sur-3-demographie-ou-cheval-de-troie/>